



Erreur de réparation sur automobile

Par **zatzeway**, le **17/05/2010** à **09:02**

Bonjour,

Suite au passage de mon véhicule au contrôle technique, j'ai dû faire effectuer des réparations pour que celui-ci soit validé. J'ai donc confié ma voiture à un garage, le 27/04 dernier, qui a bien fait des travaux, mais lors de la contre-visite, le technicien m'a certifié que la réparation qui avait été faite ne correspondait pas avec celle demandée sur le compte rendu. Ce qui fait, que j'ai réglé une facture de réparation de 319€, qui ne m'a pas permis d'obtenir le contrôle technique. Je suis donc obligé de repasser un contrôle car la date de la contre-visite du précédent est dépassée: (coût 70€). Je suis retourné voir le responsable du garage qui a effectué les travaux et qui a reconnu l'erreur, il m'a donc proposé de changer les pièces qui auraient dû être remplacées à l'origine, en me faisant une remise de 30% et la main d'œuvre gratuite ainsi que le remboursement du montant du prochain contrôle technique, mais la facture s'élève après déduction du C.T à 219€. J'aimerais donc savoir si je peux obtenir auprès de ce garage, que les réparations définitives (289€) ne me soient pas facturées et que le remboursement de mon prochain contrôle technique me soit aussi remboursé. Je vous remercie de votre attention en espérant obtenir quelques conseils judicieux.

Cordialement